

FOCUS ESCALE ESTIVALE




2020

En 2019, la fermeture des établissements médico-sociaux et l'absence d'accompagnements pour certains jeunes (notamment ceux accueillis par l'ASE) durant toute la période estivale, faisait déjà l'objet de réflexions de la part de l'ARS, mais aussi des DITEP de l'ARI. Déjà, les premiers échanges au niveau associatif permettaient d'envisager des propositions dans le cadre du futur CPOM 2021-2025.



L'impact psychologique et l'épuisement de nombreuses familles face à la crise sanitaire liée au COVID19 amenaient l'ARS à solliciter la mise en place de réponses innovantes pour permettre une continuité d'accompagnement durant les périodes habituelles de fermeture des ESMS.

Si, durant les vacances de printemps, une astreinte téléphonique avait permis de répondre aux urgences, pour la période d'été, l'ARI, sous la houlette de son Directeur Général, se dotait d'un nouveau dispositif : L'Escale Estivale

L'Escale Estivale se veut une réponse :

-  **alternative** entre les établissements ouverts 365 jours par an et les établissements fermés durant la période estivale ;
-  **mutualisée** car réunissant les professionnels des quatre DITEP de l'ARI au bénéfice des enfants et adolescents de chacun d'eux ;
-  **modulable**, qui s'ajuste à chacun des bénéficiaires et s'inscrit dans son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

L'Escale Estivale vise :

-  Le **répit**, c'est :
 - permettre aux jeunes et/ou à leurs proches de bénéficier d'un temps de pause dans une période de tension ou de souffrance ;
 - soutenir des parents qui, seuls sur une période prolongée, ne pourraient pas (ou difficilement) faire face aux troubles de leur enfant ;
 - contribuer à ce que les périodes de vacances venant faire rupture avec le quotidien puissent offrir à chacun des moments paisibles aidant à préserver la santé et une qualité de vie familiale et sociale ;
-  La **continuité** suppose :
 - d'activer une permanence téléphonique associative, joignable 7 jours sur 7, de manière à répondre à une situation jugée problématique par un proche ou un jeune habituellement accompagné par les établissements ou services associatifs ;
 - fournir une intervention médico-sociale ponctuelle si la difficulté rencontrée peut être facilement circonscrite, ou opter pour l'accueil dans le lieu ressource associatif, si elle rend préférable un éloignement ;
 - proposer un espace d'écoute, d'échange avec le coordinateur ou la psychologue pouvant être source d'apaisement de la situation.

 **L'accès à la citoyenneté** suppose :

- de proposer une continuité éducative à travers la vie en petit collectif (règles de vie de groupe, échanges autour de l'organisation des journées, confection des repas, etc.) ;
- d'accéder aux loisirs et à la **découverte** de l'environnement, dans un lieu de villégiature agréable (Andernos-les-Bains).

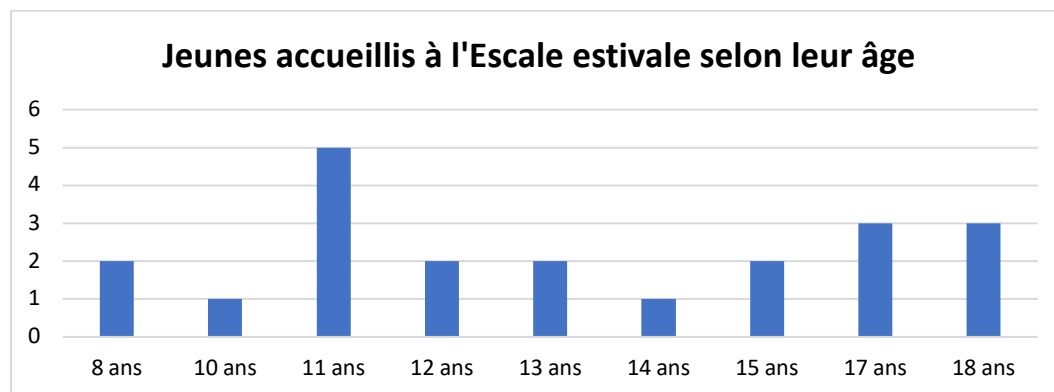
 **Le développement des compétences** :

- pour le jeune, au niveau relationnel, faire de nouvelles rencontres avec d'autres jeunes et professionnels des autres DITEP. Lui permettre une expérience positive, dans un lieu sécurisé et adapté, sur un autre espace qu'il pourra transférer dans son quotidien ;
- pour des professionnels des divers établissements, proposer un temps de rencontre et **d'échanges de pratiques** et expérimenter de nouvelles fonctions (ex : coordonnateur).

L'Escale Estivale en chiffres :

Au total, **106 journées d'accompagnement** ont été proposées entre le 27/07/2020 et le 27/08/2020'. 21 jeunes en ont profité.

	DITEP ST DENIS	DITEP MILLE FLEURS	DITEP VILLA FLORE	DITEP PLEIN AIR
Nbre	8	6	3	4



Nombre de jeunes par durée de séjour à l'Escale estivale en juillet-août 2020

